

Forfatter: Aage Friis, 1870-1949

Titel: Udrag fra BREV FRA: Rosenørn-Lehn, Otto Ditlev (1872-03-02)

Citation: Aage Friis, 1870-1949: "Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (3. bind)", i *Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (3. bind)*, Henrik Koppels, s. 99. Onlineudgave fra Danmarks Breve: <https://tekster.kb.dk/text/letters-001825006-003-shoot-idm140619159455920.pdf> (tilgået 29. april 2024)

Anvendt udgave: Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (3. bind)

Ophavsret: Materialet er fri af ophavsret. Du kan kopiere, ændre, distribuere eller fremføre værket, også til kommercielle formål, uden at bede om tilladelse. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

[Læs Public Domain-erklæringen](#)

Tant qu'il ne s'agirait que de couvrir le territoire actuel du Danemark d'une inviolabilité que les puissances étrangères s'obligeraient à respecter en temps de guerre, je n'hésiterais pas de regarder un tel avantage comme trop chèrement acheté au prix d'un abandon de la liberté d'action politique du gouvernement danois. Je ne veux entrer ici dans aucune discussion sur la valeur qu'une pareille garantie européenne peut mériter, bien que les expériences des dernières années n'aient pas servi à augmenter le prestige d'un acte international de cette nature. En effet, les belligérants paraissent plutôt disposés à prendre conseil de leurs convenances qu'à se conformer strictement à la parole donnée, et s'il est permis de voir l'expression indiscreète des sentiments intimes non seulement de l'Angleterre mais aussi des autres garants dans les explications que Lord Derby¹⁾ (:alors Lord Stanley :) croyait devoir donner en plein parlement relativement à la garantie de la neutralité du Luxembourg,²⁾ il est bien difficile de conserver la moindre illusion sur l'efficacité d'une pareille garantie. Mais la réflexion qui avant toute autre me déciderait, c'est que la neutralisation du territoire actuel du Danemark impliquerait naturellement l'abandon de tout l'espoir de recouvrer jamais la partie danoise du Slesvig, car il n'est pas possible de se dissimuler que, le Danemark une fois neutralisé, la Prusse n'aurait plus aucun motif s. 100 pour remplir l'article V du traité de Prague et elle ne manquerait certes pas de chercher dans la nouvelle position donnée au Danemark un prétexte pour décliner les suggestions que d'autres puissances pourraient vouloir lui faire à ce sujet.